

RESIDENCE DU RODY
COLLECTIF DE 13 LOGEMENTS

**10, Rue du Rody
29480 – LE RELECQ KERHUON**

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV LA RESIDENCE DU RODY
75 rue du Président Sadate
29000 QUIMPER

LOT 08 – SOLS

**Juin 2017
Indice B post RICT**

MAITRE D'OEUVRE

SARL TEO
42, rue Alfred de Musset
29200 - BREST
Tel : 02 98 44 27 37
Fax : 02 98 44 64 33
rlm.teo@wanadoo.fr

8. LOT SOLS

8.1. FORME DE POSE DES REVETEMENTS COLLES

- 8.1.1. - ISOLANT SOUS CHAPES
- 8.1.2. - CHAPES
- 8.1.3. - DALLOTS
- 8.1.4. - RAGREAGES

8.2. REVETEMENTS COLLES

- 8.2.1. - CARRELAGE COLLE ET PLINTHES APPARTEMENTS
- 8.2.2. - MARGELLES DE DOUCHES (OPTION)
- 8.2.3. - SOLS SOUPLES APPARTEMENTS
- 8.2.4. - SURBOTS
- 8.2.5. - CARRELAGE PARTIES COMMUNES
- 8.2.6. - SOLS SOUPLES PARTIES COMMUNES
- 8.2.7. - SOLS SOUPLES ESCALIER

8.3. REVETEMENTS MURAUX

- 8.3.1. - ETANCHEITE AVANT FAIENCES
- 8.3.2. - FAIENCE

8.4. ACCESSOIRES

- 8.4.1. - PAILLASSONS
- 8.4.2. - BARRES DE SEUIL

8. LOT SOLS

SELON PRESCRIPTIONS PARTICULIERES CI-DESSOUS ET PRESCRIPTIONS GENERALES SOLS ANNEXEES

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Généralités

Texte de référence : cahier CSTB n°3267 d'octobre 2000

Supports

L'entrepreneur réceptionnera ses supports en temps utile.

En cas de réserves, celles-ci seront répertoriées avec précision par écrit, la nature de la réserve et la localisation précise du support et de la pièce seront également indiquées. Ce document sera transmis à l'entreprise concernée et au maître d'œuvre.

Le préchauffage des locaux, nécessaire à la pose du revêtement, est à la charge du présent lot.

Protection

La protection des sols sera assurée d'une manière efficace et continue pendant toute la durée des travaux et ce jusqu'à réception par le maître d'ouvrage.

8.1. FORME DE POSE DES REVETEMENTS COLLES

8.1.1. – ISOLANT SOUS CHAPES

Description :

Mise en œuvre avant la réalisation des chapes d'un isolant de type **TMS EFISOL SI** (thermique) ou équivalent, **classe SCI**, usinage feuilluré 4 faces.

Épaisseur 100mm.

- Caractéristiques thermiques minimales de l'isolant : **R > 4,35 m².C°/W**

Les panneaux seront posés avec soins, bord à bord en quinconce, pour éviter tous ponts thermiques. Une bande de désolidarisation sera posée en pourtour de la chape pour éviter tout pont thermique avec les murs extérieurs.

Localisation :

Sous chape de l'ensemble du RdC (appartements et parties communes), suivant plans et coupes. Compris l'espace sous escalier RdC.

8.1.2. - CHAPES

Description :

Chape au mortier de ciment, sous avis technique. Les ciments courants seront conformes à la norme NF P 15 301 et seront titulaires de la marque NF- LH.

La forme de pose des revêtements de sols collés sera constituée par une chape au mortier de ciment dosé à 450 kg pour 1 m³ de sable de rivière lavé et tamisé, parfaitement dressé et horizontal dans tous les sens, finement talochée, et lissée à sec à la truelle d'acier.

Avant application de la colle et du revêtement de sol, elle sera balayée et nettoyée à sec à l'aide d'un grattoir métallique afin d'éliminer toute trace de peinture, de mastic ou de plâtre. Les chapes seront coupées au droit des portes pour limiter les risques de fissures et désolidarisées par une bande type ASSOUR V ou ETHAFOAM coté doublage.

La chape ne viendra pas en contact des murs extérieurs.

L'ensemble des chapes sera désolidarisé du gros œuvre par pose d'un polyane de 200 microns minimum et d'une sous-couche résiliente de type **ASSOUR CHAPE 22dB de SIPLAST** ou similaire pour être conforme à la réglementation acoustique (bruit d'impact : transmission limitée à 58 dB) compris relevé périphérique en murs et cloisons avant mise en œuvre des plinthes. Le niveau de bruit L'nTw en réception dans l'ensemble des pièces et circulations communes, ne doit pas excéder 58 dB.

Il sera incorporé un treillis soudé.

Des décrochements d'épaisseur seront prévus en fonction des différentes natures de revêtements à poser, ces derniers, dans tous les cas devant être parfaitement affleurés.

Épaisseur 50 mm mini.

Sous les chapes des sols sur vides techniques, locaux non chauffés, extérieur, dallages sur terre-plein, un isolant en 10 cm, de classe SC1, ainsi qu'un polyane 200 microns seront placés sous la chape (voir article précédent). Les panneaux seront posés avec soins, bord à bord en quinconce, pour éviter tous ponts thermiques. L'ensemble chape et isolant sera conforme aux exigences thermiques.

Après examen des supports et avant la pose des revêtements, l'entrepreneur devra prévoir un ragréage à une ou deux couches si nécessaires, destinées à obtenir une surface absolument lisse, dont la tolérance de planimétrie, vérifiée à la règle de 2,00 m est fixée à 3 mm.

Le ragréage devra permettre le rattrapage des éventuels défauts de planéité des supports, il devra être soigneusement poncé et nettoyé avant application du revêtement.

Les chapes devront être obligatoirement interrompues au droit des cloisons séparatives des logements. Joint de fractionnement à prévoir par zones de 40 m² ou 7 ml maximum.

Les chapes seront mises en œuvre après SAD200 et les doublages et avant la distribution.

Localisation :

Ensemble des surfaces avec isolant en sol, appartements et parties communes (voir article précédent).

8.1.3. - DALLOTS**Description :**

Forme en béton maigre surfacée à la taloche et arasée à 5cm au-dessus du sol fini.
Pour surélévation du fond de gaine de 5 cm.

Localisation :

Ensembles des gaines techniques, tous niveaux.

8.1.4. - RAGREAGES**Description :**

Ragréage de type NIVDUR S de chez WEBER ET BROUTIN où équivalent.
Rebouchage des trous.

Nettoyage et dépoussiérage des supports.

Application de l'enduit de ragréage auto lissant.

Classement P2 pour les logements, et P3 pour les communs.

Localisation :

Partout ou nécessaire, et avant pose PVC ou revêtement collé.

8.2. REVETEMENTS COLLES**8.2.1. - CARRELAGE COLLE ET PLINTHES APPARTEMENTS****Description :**

Grès Cérame en 35x35 de chez **POINT P** gamme **HABITAT**, référence au choix de l'architecte, classement minimum U3P3E3C2.

Pose droite, collée sur chape de désolidarisation ou sur **SOUKARO CONFORT ΔLw de 20dB** en étage sans chape.

Plinthes carrelées assorties 8*35

Référence assortie dans la gamme au choix de l'architecte.

Utilisation d'un mortier-colle classe C2 ou C2 S1/S2 certifié CSTB

Une attention particulière sera amenée sur la finition des points singuliers (sorties de canalisations, nourrices : des surbaux seront réalisés et habillés d'une plinthe, etc...)

Les mortiers colles, ciments colle, ou adhésifs feront l'objet d'un avis technique favorable.

Une mise en œuvre d'une étanchéité est à prévoir en pièces humides.

L'avis technique du procédé Placotanche préconise la mise en œuvre d'une bande d'étanchéité en pied + étanchéité liquide toute hauteur en cas de mise en œuvre sur plaques de plâtre non hydrofugées.

Des joints de dilatation seront à prévoir par zones de 40 m² ou 7 mètres maximum.

Compris habillage par profil de finition sous les menuiseries extérieures quand écart.

Localisation :

Sanitaires (quand séparés), SdB et cuisines des appartements. Pose sur dalles vinyles type SOUKARO dans les étages sans chape.

8.2.2. - MARGELLES DE DOUCHES (OPTION)**Description :**

Réalisation des margelles en panneau WEDI ou équivalent.

Mise en œuvre de carrelage collé, avec un classement R11 (finition structurée de la surface du carreau : anti-dérapant).

Grès Céram en 30x30 de chez POINT P gamme HABITAT, référence au choix de l'architecte, classement minimum U3P3E3C2.

Pose droite, collée sur chape de désolidarisation. Utilisation d'un mortier-colle classe C2 ou C2 S1/S2 certifié CSTB.

Compris mise en œuvre d'une étanchéité liquide de type Sys EL avant pose du carrelage.

Bande d'étanchéité de type BE14 en pied de cloison et verticalement dans les angles, associée au SEL.

Localisation :

SdE : margelles des douches, en prolongement des bacs à douche du plombier, pour les appartements 1.2 / 1.3 / 1.4 / 2.2 / 2.4.

Chiffrer aussi le complément de faïence correspondant à l'agrandissement de ces espaces douches.

8.2.3. – SOLS SOUPLES APPARTEMENTS

Description :

Revêtement de sol en lés sur support PVC de type **SARLON MOUSSE** de chez **FORBO**.

Modèle décor bois au choix du maître d'ouvrage.

Classement UPEC : U2SP2E3C2 mini. $\Delta L=20$ dB(A).

Classement M2

Pose collée sur forme définie précédemment,

Profil d'arrêt alu de chez DINAC au droit des jonctions avec le carrelage.

Taux de siccité des sols avant mise en œuvre sol PVC < 4,5%, à confirmer par test.

Sujétions de cordons de soudure et joints nécessaires pour classement E3.

Sujétion de parfaite finition en rives.

Préchauffage des locaux, nécessaire à la pose du revêtement, à la charge du présent lot.

Localisation :

Collectif : ensemble des appartements sauf sanitaires, SdB et cuisines en carrelage.

8.2.4. – SURBOTS

Description :

Dans les pièces en sol carrelé : Forme en béton maigre surfacée à la taloche et arasée à 5cm au-dessus du sol fini, bien délimité par des plinthes carrelées.

Localisation :

Sur l'ensemble des sorties en sol des sorties de canalisation et partout où nécessaire.

Sur les nourrices EF/EC et chaudières dans les appartements.

8.2.5. – CARRELAGE PARTIES COMMUNES

Description :

Carrelage grès Cérame à bords rectifiés format **45x45cm** de chez **NOVOCERAM** gamme **NO NAME**, référence au choix de l'architecte, ou équivalent.

Pose droite, collée sur chape de désolidarisation

Compris toutes sujétions de cadre cornière pour incorporation de paillason dans le hall.

Classement U4P3E3C2

Plinthes carrelées assorties

Le mortier colle devra bénéficier d'un avis technique favorable.

Les sols des parties communes et locaux communs devront être non glissants

Localisation :

Sas et circulation RdC du collectif.

8.2.6. – SOLS SOUPLES PARTIES COMMUNES

Description :

Revêtement de sol textile en lés de type **FLOTEX Linéar lés** de chez **FORBO** ou équivalent.

Modèle au choix du maître d'ouvrage.

Classement UPEC : U3P3E3C2 mini. $\Delta L=21$ dB(A).

Classement M2

Pose collée sur forme définie précédemment,

Les sols des parties communes et locaux communs devront être non glissants.

Taux de siccité des sols avant mise en œuvre sol PVC < 4,5%, à confirmer par test.

Sujétion de parfaite finition en rives.

Préchauffage des locaux, nécessaire à la pose du revêtement, à la charge du présent lot.

Localisation :

Collectif : dans les circulations horizontales et paliers, en étages.

8.2.7. – SOLS SOUPLES ESCALIER

Description :

Travail préparatoire, consistant à casser les nez existants et reformer les arêtes.

Ragréage marches et contremarches.

Revêtement de sol textile en lès **FLOTEX Linéar lés** de chez **FORBO**, avec nez de marche alu **DINAC** de teinte différente pour un contraste visuel, et antidérapant.

Modèle au choix du maître d'ouvrage.

Classement UPEC : U3P3E3C2 mini. $\Delta L=21$ dB(A). Classement M2

Les sols des parties communes et locaux communs devront être non glissants.

Mise en œuvre d'une bande podotactile (clous inox) d'éveil à la vigilance 0,50m avant la première marche sur chaque palier d'escalier.

Première et dernières contremarches de chaque volée contrastées visuellement

Pose collée sur escalier béton après préparation au présent lot.

Taux de siccité des sols avant mise en œuvre sol PVC < 4,5%, à confirmer par test.

Sujétion de parfaite finition en rives d'escalier (joint si nécessaire)

Préchauffage des locaux, nécessaire à la pose du revêtement, à la charge du présent lot.

Localisation :

Collectif : ensemble des escaliers communs.

8.3. REVETEMENTS MURAUX

8.3.1. – ETANCHEITE AVANT FAIENCES

Description :

Prévoir la réalisation d'une étanchéité du support de type PLACOTANCHE ou FERMASEC ou similaire, au droit des appareils sanitaires, sur toutes les surfaces traitées en faïence. Une attention particulière sera à apporter au niveau des angles et des arêtes, des creux... Mise en œuvre simultanément de bande d'étanchéité.

2 couche croisées de 500g/m² chacune de façon à obtenir un film sec d'environ 1 mm d'épaisseur. Séchage de 12 heures avant encollage de la faïence.

Localisation :

Sur tous les murs concernés avant pose de la faïence.

8.3.2. – FAIENCE

Description :

Pose suivant DTU 53.2, et cahier des prescriptions techniques d'octobre 200 (cahier du CSTB 3265)

Fourniture et pose de carreaux de faïence **25 x 40 cm** gamme **HABITAT de chez POINT P**, référence au choix de l'architecte, ou équivalent. Pose horizontale ou verticale des carreaux.

Compris profils PVC assortis.

Fourniture et pose d'un listel de 2cm de carreaux de faïence, dimensions, hauteur de pose et coloris au choix de l'architecte dans la gamme faïence.

Pose collée, la colle sera certifié CSTBat.

Coupe et raccordement à la demande, joints au mortier de ciment de 1 mm, affleuré.

En salles de bain :

- Pose **toute hauteur** en pourtour des douches (3 ou 4 côtés suivant plans) sur plaques WEDI ou plaque de plâtre hydrofuge.

Compris découpes soignées au droit des huisseries

Prévoir la réalisation préalable d'une étanchéité du support de type PLACOTANCHE ou similaire, au droit des appareils sanitaires, sur toutes les surfaces traitées en faïence.

Les finitions seront très soignées particulièrement en ce qui concerne les raccordements sur l'appareillage : les angles saillants : profils PVC assortis, les arrêts : profils de finition.

Pas de joint Sealastrip, finition par joint souple étanche entre faïence et appareils sanitaires

Les joints entre les appareils sanitaires et parois seront du type mastic élastomère 1^{ère} catégorie et bénéficiant du label SNJF.

Localisation :

LOT 08 – SOLS

Ensemble des salles de bain, salles d'eau.

8.4. ACCESSOIRES

8.4.1. - PAILLASSONS

Description :

Tapis brosse en textile renforcé, encastré, de type **CORAL DUO** de chez **FORBO** ou similaire.

Dureté minimale : U3P3E1C0

Antidérapant

Fourniture et pose encastrée

Compris cadre cornière inox intégré lors de la pose du carrelage

Dimensions : 1,5m x 1,0m

Localisation :

Sas d'entrée du collectif.

8.4.2. - BARRES DE SEUIL

Description :

Fourniture et pose de profilés de transition à recouvrement, entre les sols de nature différente, de type **SCHLÜTER-RENO-TK** (entre carrelage et PVC ou sol textile), **SCHLÜTER-RENO-U/RAMP** (entre carrelage et béton), ou équivalent suivant localisation.

Aluminium ou acier inox.

Pose lors de la réalisation du carrelage.

Prévoir la pose du carrelage jusqu'en fond de feuillure de la porte.

Localisation :

Toutes les jonctions des revêtements de sols de natures différentes.